

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.62 Délibération pour intervention bûcheronnage sur lot communal n°3 chemin de la Rivière

L'an deux mille dix et le deux Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET

Absents excusés : Sylviane MONNOT, Michel RÖDEL, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu cet été le courrier de l'un des habitants demandant à la commune de procéder à l'essartage d'une parcelle de bois communale, dont les arbres les plus élevés menacent son habitation, les broussailles dudit bois dégradant sa clôture.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu deux devis à ce sujet : l'un proposant le nettoyage d'un espace de 3 mètres de large sur 100 mètres de long jouxtant la clôture de la propriété, pour un montant de 1435 € TTC, l'autre offrant d'essarter l'ensemble de la parcelle (5000m²) d'enlever et commercialiser le bois de chauffage ainsi recueilli par le pétitionnaire à son bénéfice ; le pétitionnaire en propose 0,15€ / m².

Il est à noter que compte tenu du fait que la parcelle a déjà été essartée sur 1000m² l'offre ne concernerait que les 4000 m² restant, et rapporterait ainsi, 600 € à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le second devis d'intervention, qui se traduit par la vente du bois de cette parcelle par la commune à ce pétitionnaire pour un montant de 600 € ; le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur la parcelle et à commercialiser le bois de chauffage ainsi retiré, à son bénéfice.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier .**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD